

Construction de logements Résultats à fin mars 2021

Logements autorisés

Avertissement : les estimations des mises en chantier sont plus fragiles que d'habitude du fait des perturbations liées à la crise sanitaire de l'activité et de la collecte dans la base Sit@del2 (c.f. SDES, Stat Info N° 359, avril 2021) Dans ce contexte, les estimations des mises en chantier présentées en cette période peuvent donner lieu à des révisions plus importantes qu'avant la crise sanitaire.

D'avril 2020 à mars 2021, 24 700 logements ont été autorisés à la construction dans la région Grand Est. Il s'agit d'une baisse de 12 % par rapport à l'année précédente (avril 2019 à mars 2020) alors qu'elle est de 16 % au niveau national. Le cumul annuel des autorisations de constructions de logements est inférieur de 14 % à la moyenne constatée sur les dix dernières années. Cependant, il demeure stable comparé à celui du dernier trimestre 2020.

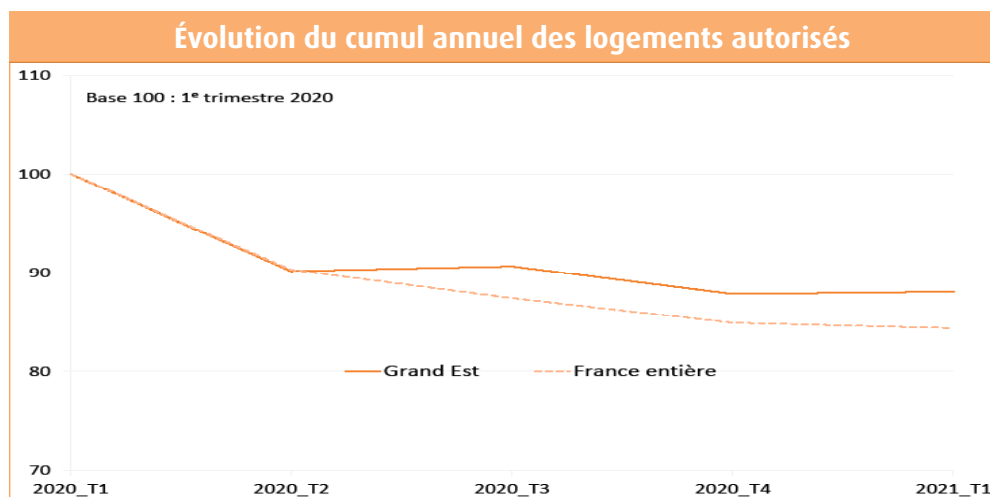
Les départements de la Marne, de la Meurthe-et-Moselle, du Haut-Rhin, et de la Moselle,

regroupent à eux quatre plus de 54 % des autorisations de constructions de logements de la région. Ils affichent des reculs respectifs de 34 %, 21 %, 18 % et 17 %. À l'inverse, le Bas-Rhin, qui concentre à lui seul 30 % des autorisations de construction, présente une progression de 4 % du cumul annuel à fin mars 2021. Dans les autres départements, les autorisations de construction varient de -34 % dans les Ardennes à +12 % dans la Meuse et les Vosges.

| Nombre de logements autorisés | 12 derniers mois (Avril 20 à Mars 20) | N/N-1 (%)** |
|-------------------------------|---------------------------------------|-------------|
| Ardennes | 410 | -34 |
| Aube | 1 640 | 5 |
| Marne | 2 230 | -34 |
| Haute-Marne | 340 | -5 |
| Meurthe-et-Moselle | 2 240 | -21 |
| Meuse | 300 | 12 |
| Moselle | 5 190 | -17 |
| Bas-Rhin | 7 370 | 4 |
| Haut-Rhin | 3 860 | -18 |
| Vosges | 1 130 | 12 |
| Région Grand Est | 24 700 | -12 |
| France entière | 384 300 | -16 |

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2021

** douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2021

Logements commencés

Le cumul annuel des logements commencés dans la région Grand Est s'élève à 22 000 unités à fin mars 2021, soit un recul de 6 % par rapport au cumul de l'année précédente (avril 2019 à mars 2020) et un repli de 8 % par rapport à la moyenne des dix dernières années. Toutefois, le cumul annuel à fin mars 2021 est en hausse de 3 % par rapport au cumul annuel à fin décembre 2020. Au niveau national, les mises

en chantier entre avril 2020 et mars 2021 sont en repli de 4 % par rapport à l'année antérieure.

À l'échelle des départements, les constructions sont en fort recul en Meurthe-et-Moselle (-34 %) et dans la Marne (-30 %). La Moselle et le Haut-Rhin, qui regroupent 41 % des mises en chantier de logements de la région, affichent des hausses respectives

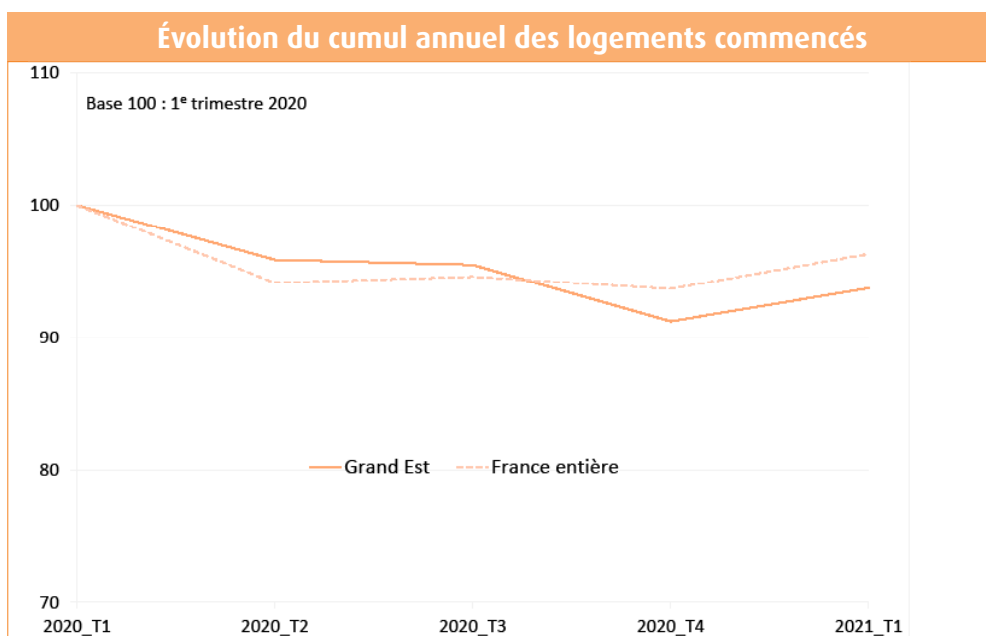
de 13 % et 6 %. À l'inverse, le Bas-Rhin, dont le volume de logements commencés représente 27 % des mises en chantier de la région, enregistre une baisse du cumul annuel de 11 % à fin mars 2021 par rapport à fin mars 2020.

Dans les autres départements, les évolutions des mises en chantier varient de -12 % dans les Ardennes à +82 % en Haute-Marne.

| Nombre de logements commencés | 12 derniers mois (Avril 20 à Mars 21) | N/N-1 (%)** |
|-------------------------------|---------------------------------------|-------------|
| Ardennes | 430 | -12 |
| Aube | 1 090 | 3 |
| Marne | 2 200 | -30 |
| Haute-Marne | 540 | 82 |
| Meurthe-et-Moselle | 1 720 | -34 |
| Meuse | 200 | -10 |
| Moselle | 5 220 | 13 |
| Bas-Rhin | 6 000 | -11 |
| Haut-Rhin | 3 730 | 6 |
| Vosges | 900 | 11 |
| Région Grand Est | 22 000 | -6 |
| France entière | 366 000 | -4 |

Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin mars 2021

* douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2021

Type de logements

La baisse des autorisations de construction dans la région touche l'ensemble des segments du logement et plus particulièrement celui des logements collectifs et en résidence (-18 %). Parmi les départements où la part du collectif est importante, la

Marne affiche le plus fort repli des autorisations de logements collectifs et en résidence (-52 %), suivie de la Meurthe-et-Moselle (-37 %) et du Haut-Rhin (-25 %). À l'inverse le Bas-Rhin, qui concentre 36 % des autorisations de construction de logements collectifs,

présente une forte progression de la construction de logements collectifs et en résidence (+10 %).

Pour les mises en chantier, seul le segment des logements individuels purs est en légère progression (+1 %).

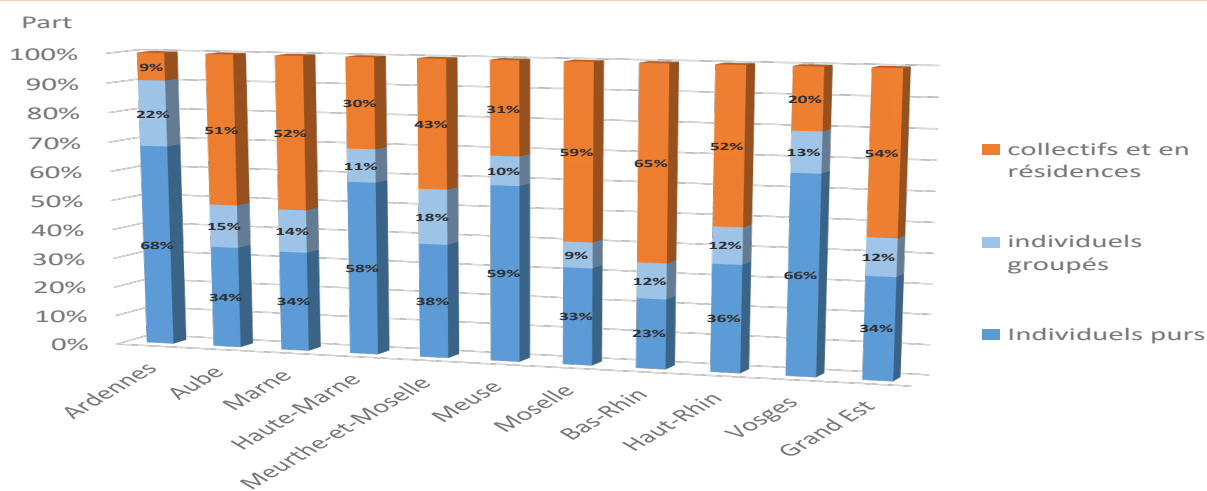
Les mises en chantier des logements individuels groupés et des logements collectifs et en résidence sont en baisse respectivement de 1 % et 6 %.

Parmi les départements dépassant les 500 ouvertures de chantier, la Meurthe-et-Moselle et la Marne sont ceux qui affichent les plus forts replis des mises en chantier de logements collectifs et en résidence, respectivement -50 % et -42 %, suivies du Bas-Rhin (-18 %). Dans le même temps, le Haut-Rhin et la Moselle enregistrent une forte progression dans ce même secteur avec respectivement +32 % et +15 %. Dans le secteur individuel, la Meurthe-et-Moselle est le département qui enregistre le plus fort recul (-11 %). L'Aube est celui qui affiche la plus forte progression des mises en chantier de logements individuels (+29 %).

| Nombre de logements par type | 12 derniers mois (Avril 20 à Mars 21) | N/N-1 (%)* | |
|------------------------------|---------------------------------------|------------|----------------|
| | | Grand Est | France entière |
| Logements autorisés | 24 700 | -12 | -16 |
| individuels | 11 450 | -4 | -7 |
| individuels purs | 8 370 | -3 | -5 |
| individuels groupés | 3 080 | -7 | -13 |
| collectifs et en résidence | 13 250 | -18 | -21 |
| Logements commencés | 22 000 | -6 | -4 |
| individuels | 9 860 | -1 | -3 |
| individuels purs | 7 520 | 1 | -2 |
| individuels groupés | 2 340 | -6 | -7 |
| collectifs et en résidence | 12 160 | -10 | -4 |

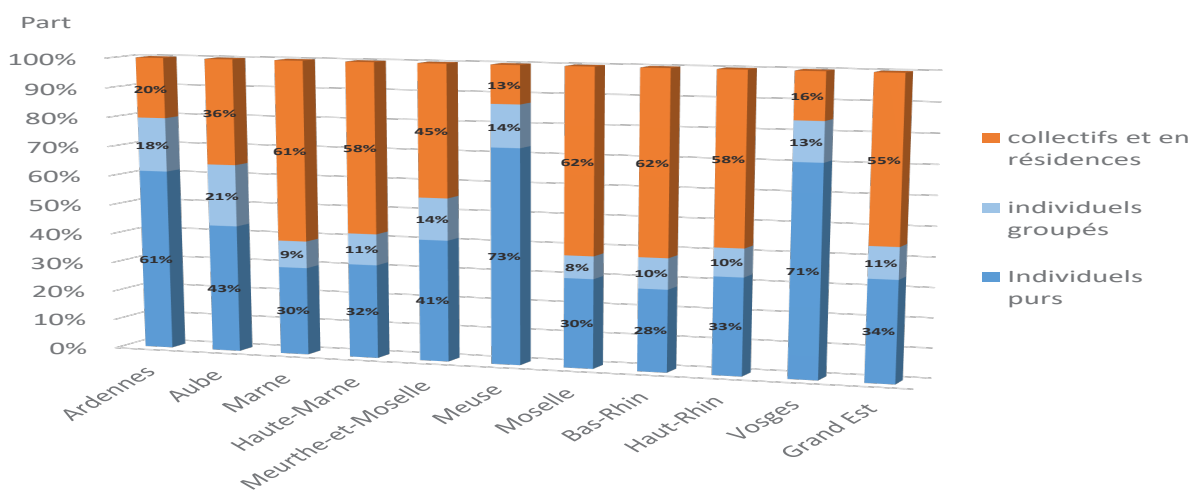
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2021
* douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand-Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2021

Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2021

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, Collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires. Il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné. Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par

anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES.

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels

se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Mohamed Mekki
Service connaissance
et développement
durable